

Rapport de la Commission des finances concernant

PREAVIS MUNICIPAL No 8-3/25

Place de stockage pour plaquettes de bois
Demande de crédit

Chavornay, le 7 octobre 2025

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

La Commission des finances composée de Mme Hacina Minder, de MM. Alexandre Bovay, Edwin Egger, Paolo Troilo, et Bertil Maire, rapporteur, a siégé le lundi 6 octobre, pour l'examen du préavis précité, en présence de la Syndique, Mme Laurence Marchand, ainsi que du municipal en charge des finances, M. Guillaume Abetel. Roger Métroz et Dominique Reymond étaient excusés.

Conformément à sa mission, la commission examine le préavis municipal vis-à-vis de ses répercussions sur les finances communales. La création d'un hangar de stockage à plaquettes figure au plan des investissements 2025 pour un montant de 250'000.-

Analyse

L'estimation de 250'000.- figurant au plan d'investissements ne prenait pas en compte l'aménagement de la place – l'endroit d'implantation n'était pas défini à ce moment.

La consommation estimée du site du Verneret est de 900m3 par an. La capacité du hangar étant de 900m3 également, le dimensionnement est fait pour répondre au besoin actuel en gardant la maîtrise des investissements.

Les dimensionnements et l'aménagement de la zone ont été réalisés en étroite collaboration avec le triage du Cerisier afin de garantir une bonne adéquation avec les besoins d'exploitation.

A noter que le hangar peut être agrandi ultérieurement si le besoin venait à augmenter.

Conclusion de la commission

Vu ce qui précède, la Commission des finances invite le Conseil communal à prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Chavornay

- vu le préavis de la Municipalité N° 8-3/25
- ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- d'autoriser la Municipalité à procéder à la création d'une place de stockage pour plaquettes de bois.
- d'accorder à ce titre un crédit de CHF 440'000.- TTC,
- de régler la dépense par la trésorerie courante, ou si cette dernière n'est pas suffisante, de recourir à l'emprunt. Il fera l'objet d'un compte d'investissement sous le chapitre 82000 « Sylviculture ».

LA COMMISSION DES FINANCES

Rapporteur : Bertil Maire

Membres : Hacina Minder Alexandre Bovay

Edwin Egger Paolo Troilo

Dominique Reymond